PPRE PASSERELLE

Annexe 2

Chronologie de l’année scolaire

Période de janvier à mai :

A l’école

* Entretien avec l’élève
* Rencontre avec les parents (communication de la plaquette)
* Mise en place du volet école pour l’année scolaire suivante (nouvelle cohorte d’élèves, pour l’année N+1).

*Remarque : il s’agit ici, lors d’un conseil de cycle 3, d’élaborer les bases du PPRE passerelle « volet école » en prenant en compte les besoins des élèves les plus en difficulté afin de réduire les écarts repérés avec les attendus du palier 2 du socle. Ce conseil de cycle est organisé au début du second trimestre de l’année scolaire de CM2. L’analyse des élèves à besoins éducatifs particuliers s’appuie sur le livret personnel de compétences. Les archives des évaluations nationales CM2 peuvent compléter éventuellement les évaluations utilisées dans l’école.*

Mai :

A l’école

* Evaluation du volet école du PPRE passerelle et communication du bilan aux familles (avant la commission de liaison).

Juin :

Au collège

* Commission de liaison pour transmettre les informations au collège et préparer le volet collège
* **Prévoir de répartir les dossiers en deux groupes distincts : élèves qui ont validé le palier 2 et élèves qui ne l’ont pas validé.**
* **Sortir des dossiers, les PPRE passerelle dûment remplis.**

**L’ensemble doit être impérativement remis au collège le jour de la commission de liaison.**

*Remarque : Il s’agit d’établir un bilan du volet école du PPRE passerelle à partir duquel sera rédigé le volet collège. La réflexion portera notamment sur l’accompagnement personnalisé à mettre en œuvre dès septembre à partir des besoins repérés par le professeur des écoles. Cet accompagnement donne un temps d’observation aux enseignants du second degré. Des stages de remise à niveau en été pourront être proposés à l’école ou au collège.*

Période de septembre à décembre :

Au collège

* Septembre : rencontre avec les parents, mise en œuvre du volet collège.
* Avant les vacances de Noël, bilan du volet collège et envoi d’une copie de celui-ci à l’école primaire, pour information.